

- dans l'ouest : Brenntag, Solvadis, Univar (cotes 685, 06/0075 AC, 22715, 24332 et 12075, 12069) ;
- en Rhône-Alpes : Brenntag, Univar (cotes 574, 06/0075 AC, 24333, 12075, 14669 et 14679) ;
- en Bourgogne : Brenntag, Caldic-Est (cotes 262, 06/0075 AC, 24333 et 32761).

### ***Le rôle pivot de Brenntag***

402. En raison de son omniprésence dans les quatre zones géographiques concernées et de son rôle dans le fonctionnement des pratiques, Brenntag a joué une fonction de pivot, facilitée par son organisation qui se caractérise par un découpage du territoire national en quatre grandes zones, chacune pilotée par un directeur de région : M. Jean-Pierre N..., directeur de la région nord (Ardennes, Lorraine, nord et Picardie), M. Olivier Z..., directeur de la région sud (Rhône-Alpes, Bourgogne Méditerranée, Dauphiné, et Côte d'Azur), M. Jean-Yves B..., directeur de la région ouest (Loire-Bretagne, Maine-Bretagne, Aquitaine et Midi-Pyrénées) et M. Bruno D..., directeur de la région Ile-de-France (Ile de France, Normandie et Val de Loire). Dans ces 4 zones, 3 directeurs régionaux (MM. Olivier Z..., Jean-Pierre N... et Jean-Yves B...) ont pris part aux pratiques. Cette organisation a permis à Brenntag de surveiller l'ensemble du territoire et donc d'harmoniser les pratiques dans les zones qu'elle a sélectionnées.
403. Sur l'ensemble des quatre zones, Brenntag a joué un rôle central dans l'organisation des pratiques, sachant qu'à leur commencement, elle détenait une position prééminente sur le marché de la distribution des commodités chimiques en France, en raison de l'implantation nationale que lui conféraient ses 25 sites de stockage, et de son appartenance à un grand groupe industriel et financier.
404. En effet :
- Brenntag a pris l'initiative des réunions de lancement des pratiques dans les zones nord, Bourgogne et ouest ;
  - Brenntag est la seule entreprise qui ait pris part aux pratiques sur l'ensemble des quatre zones géographiques identifiées. Elle représente le pivot et le moteur de l'ensemble de ces pratiques de concertation ;
  - Brenntag a exercé une surveillance des pratiques en cause dans les zones nord, Bourgogne, Rhône-Alpes et ouest, en s'assurant, par le biais des réunions et d'appels téléphoniques, du bon respect des volumes et clients répartis ainsi que des parts de marché des différents membres ;
  - les instructions de M. Yves 14..., président de Brenntag de mettre un terme à ces pratiques, marquent l'arrêt de ces dernières dans les zones Bourgogne, Rhône-Alpes et, en ce qui concerne la concertation bilatérale, dans la zone ouest.

### ***Certaines personnes physiques interviennent dans plusieurs zones géographiques concernées par les pratiques***

405. S'agissant des personnes physiques ayant pris part aux concertations dans plus d'une zone, il a été établi que :
- M. Olivier Z..., directeur de la région sud chez Brenntag, a participé aux réunions de lancement des pratiques de concertation dans la zone Bourgogne (réunion du 5 juin 1998 à Reims), et dans la zone Rhône-Alpes (réunion de septembre 1998 à Paris) et aux suivantes dans cette dernière zone ;